Le Conseil d'Etat estime que le LBD est "un élément essentiel du dispositif global de maintien de l'ordre" et refuse à nouveau d'en suspendre l'usage

25/07/2019 à 5h58

Saisie par la LDH et la CGT, la plus haute juridiction administrative française estime qu'il s'agit d'un «*un élément essentiel du dispositif global de maintien de l'ordre*». Pour ses détracteurs, l'usage de cette arme n'est pas suffisamment encadré et il n'est ni proportionné, ni nécessaire pour le maintien de l'ordre. Il est à l'origine de nombreuses blessures graves lors du mouvement des « gilets jaunes ».

Pour ses détracteurs, l'usage de cette arme n'est pas suffisamment encadré et il n'est ni proportionné, ni nécessaire pour le maintien de l'ordre. Au contraire, le Conseil d'État met en avant dans sa décision «*les précautions d'emploi*» qui accompagnent l'usage du LBD et «*les conditions strictes de contrôles et de formation* » qui « *contribuent à diminuer le risque d'un mauvais usage de cette arme*».

Le Conseil d'État a également rejeté vendredi des requêtes contre l'usage de la grenade GLI-F4, ou grenade de désencerclement, largement utilisée par les forces de l'ordre lors du mouvement des « gilets jaunes » et à l'origine de blessures graves de manifestants. […]